

DÉCRET N° 2024 – 960 DU 15 MAI 2024

portant nomination de monsieur **Eric Kossi AGOSSOUNON** au sein du Conseil d'administration de l'Agence béninoise de Gestion intégrée des Espaces frontaliers.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-055 du 10 février 2021 portant approbation des statuts de l'Agence béninoise de Gestion intégrée des Espaces frontaliers ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2023-372 du 19 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique ;
- sur** proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 mai 2024,

DÉCRETE

Article premier

Monsieur **Eric Kossi AGOSSOUNON** est nommé membre du Conseil d'administration de l'Agence béninoise de Gestion intégrée des Espaces frontaliers au titre du représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, en remplacement de monsieur Delphin TOKPON.

Article 2

Monsieur Eric Kossi AGOSSOUNON est nommé Président du Conseil d'administration de l'Agence béninoise de Gestion intégrée des Espaces frontaliers.

Article 3

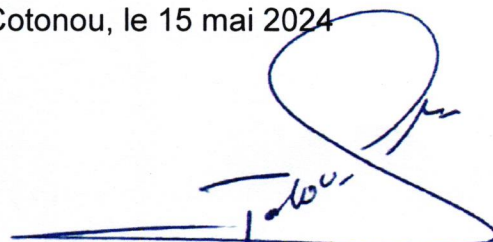
L'intéressé poursuit le mandat en cours pour le reste de sa durée.

Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

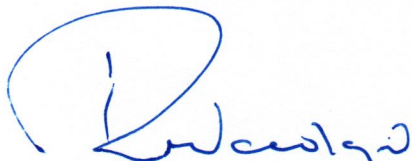
Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Fait à Cotonou, le 15 mai 2024



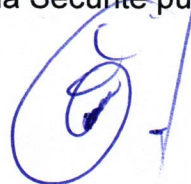
Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité publique,



Alassane SEIDOU

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MEF : 2 ; MISP : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 19 ; SGG : 4 ; INTERESSE : 1 ; JORB : 1.